

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 08 JUILLET 2025

Le 08 juillet deux mille vingt-cinq à 11 heures, le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (seconde réunion suite à l'absence de quorum lors de la première).

DELIBERATION N° 07 PARTICIPATIONS ET TARIFS HT

Présents (présentiel et visioconférence) :

Dominique BIZIERE, Jean-François CHIVRACQ, Céline FOURNIER, Magali VALIORGUE, Serge LASSERRE, Yves SERVETO.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Hervé CARREL, Frédéric CARRERE, Virginie CLAVE, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : 01 juillet 2025

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 6

Votants/Pour : 6

Abstention : 0



Madame la Présidente soumet à l'approbation du Comité Syndical les participations et tarifs hors taxes présentés ci-après.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création du Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 21 mai 2025,

Vu le rapport présenté par la présidente,

Article 1 :

De prendre acte des participations pour les adhérents et non adhérents (présentées dans le document ci-joint) concernant :

- Le parcours 'secrétaire de mairie',
- Les droits d'utilisation des logiciels d'aide sociale et modules complémentaires (Apologic) : participations et tarifs HT
- La mise à disposition et assistance du « Pack Sécurité »

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application : <https://www.telerecours.fr>

Fait à Mont-de-Marsan, le 08 juillet 2025

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

La Présidente certifie que :
- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :



POLE FORMATION

Participations parcours secrétaire de mairie

La formation prévue initialement sur 9 jours comportera en réalité 7 jours et sera découpée comme suit :

- Présentation des outils de l'Alpi et introduction à PIX - 1 jour
- Cybersécurité, messagerie et RGPD – 1 jour
- Logiciel de finances moins de 3500 hab – 2 jours
- Logiciel de GRH – 2 jours
- Etat civil et communication – 1 jour

Les autres conditions de la formation restent inchangées.

POLE ASSISTANCE – SERVICE LOGICIELS

Droits d'utilisation des logiciels d'aide sociale et modules complémentaires (Apologic) : participations et tarifs HT

Le module Qualité des participations années suivantes est supprimé. Il n'est déjà plus proposé en 1^{ère} année puisque l'éditeur ne le propose plus lui-même et il ne reste plus aucun adhérent dessus.

Il est également supprimé pour les non adhérents.

POLE ASSISTANCE – SERVICE MATERIELS

Mise à disposition et assistance du « Pack Sécurité »

Mise en place d'une nouvelle licence spécifique aux écoles, en plus de la licence « classique » PC. Elle est adaptée aux problématiques des établissements scolaires et moins onéreuse pour les adhérents.

Les licences PC, Serveur et tablettes restent inchangées.

Type de matériel	Proposition de participation
Licence PC – Ecole	5 € / an par poste de travail